

Taux d'intérêt annuel	Achats : 20,5 % Avances de fonds : 20,5 % Ces taux d'intérêt sont en vigueur dès l'ouverture de votre compte de carte de crédit (que votre carte soit activée ou non).
Période sans intérêt et délai de grâce	Vous profiterez d'une période sans intérêt et délai de grâce d'au moins 21 jours pour les nouveaux achats et les frais si vous réglez intégralement votre solde au plus tard à la date d'échéance du paiement indiquée sur votre relevé. Si vous ne réglez pas intégralement votre solde au plus tard à la date d'échéance du paiement, vous devez alors payer des intérêts sur tous les achats et tous les frais indiqués sur votre relevé du mois en question, à partir de la date de l'opération jusqu'au jour où nous recevons le paiement intégral du solde à payer. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds. Les retraits d'espèces, les transferts de solde, l'utilisation de chèques tirés sur une carte de crédit RBC Banque Royale [®] , le paiement de certaines factures et les opérations assimilables à des paiements en espèces sont considérés comme des avances de fonds. Ces intérêts courent à partir du moment où l'avance est consentie jusqu'à ce que nous recevions le paiement du montant total que vous devez.
Paiement minimum	10 \$ plus les intérêts et les frais, ou l'intégralité de votre solde s'il est inférieur à la somme de 10 \$ plus les intérêts et les frais. Tout paiement minimum en souffrance sera également ajouté.
Opérations de change	Les opérations en devises étrangères font l'objet d'une conversion en dollars canadiens à un taux de change majoré de 2,5 % comparativement au taux que la Banque Royale du Canada doit effectivement payer le jour où nous inscrivons l'opération à votre compte de carte de crédit.
Frais annuels	599 \$ pour la carte principale et 249 \$ pour chaque carte supplémentaire. 399 \$ pour la carte principale et 149 \$ pour chaque carte supplémentaire (pour les clients de RBC Gestion privée seulement). Les frais annuels sont facturés le premier jour du mois suivant l'ouverture du compte (que la carte soit activée ou non) et chaque année par la suite au premier jour du même mois.
Autres frais	Frais sur avance de fonds : 3,50 \$ pour i) les retraits d'espèces ou les opérations assimilées à des opérations en espèces, au Canada, ou ii) les paiements de factures ou les transferts de solde effectués à un taux d'intérêt de lancement qui vous a été offert à l'ouverture du compte ou à votre taux d'intérêt standard. 5,00 \$ si le retrait d'espèces ou l'opération assimilée à des opérations en espèces est effectué à l'extérieur du Canada. Aucuns frais sur les chèques de carte de crédit assortis de votre taux d'intérêt standard ou de lancement. Frais liés au taux promotionnel : Jusqu'à 3 % du montant de l'opération lorsque vous profitez d'une offre de taux d'intérêt promotionnel après l'ouverture du compte, en établissant un chèque de carte de crédit ou en effectuant un transfert de solde pendant la période promotionnelle. Les frais sur taux promotionnel exacts vous seront divulgués au moment de la proposition de l'offre. Les frais sur avance de fonds et les frais liés au taux promotionnel sont imputés dans les 3 jours ouvrables suivant l'inscription de l'opération à votre compte. Paiement refusé : 45 \$ facturés à la date à laquelle l'inscription du paiement refusé est portée à votre compte, lorsqu'un paiement effectué à votre compte de carte de crédit est retourné pour quelque raison que ce soit. Copies additionnelles : 5 \$ par relevé mensuel, facturés dans les 3 jours ouvrables à partir de la date à laquelle la copie a été demandée. 1,50 \$ facturé dans les 3 jours ouvrables à partir de chaque mise à jour de relevé mensuel effectuée à un GAB ou en succursale. 2 \$ pour un relevé d'opération qui n'est pas associé au relevé mensuel actuel. Les frais sont facturés chaque fois que la situation se répète.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE PRINCIPAL

NOM DU TITULAIRE PRINCIPAL										PRÉNOM/INITIALE										NOM DE FAMILLE									
NUMÉRO DE CARTE DE CRÉDIT (REQUIS)										NUMÉRO DE CARTE-CLIENT (S'IL Y A LIEU)																			

RENSEIGNEMENTS SUR LE CODEMANDEUR

Nous sommes tenus de vous remettre des documents de déclaration du coût d'emprunt (par exemple, votre déclaration initiale ou vos relevés mensuels). Nous enverrons à chacun d'entre vous une copie distincte de ces documents à moins que vous ne consentiez tous les deux à recevoir les documents selon l'option de déclaration commune. Nous entendons par déclaration commune l'envoi de ces documents à une adresse.

- Nous choisissons la déclaration distincte. Nous voulons donc que les documents relatifs au coût d'emprunt nous soient envoyés séparément, aux adresses inscrites dans vos dossiers.
- Nous optons pour la déclaration commune. Nous voulons donc que les documents relatifs au coût d'emprunt soient acheminés à l'adresse que nous vous avons donnée. Nous ne souhaitons pas recevoir les documents séparément.

M. M^{me} D^e

PRÉNOM										INITIALE										NOM DE FAMILLE									
--------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ADRESSE DU DOMICILE / N° / RUE / APPARTEMENT (SI AUTRE QUE CELLE DU TITULAIRE PRINCIPAL)															VILLE									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PROVINCE / TERRITOIRE										CODE POSTAL										NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (SI AUTRE QUE CELUI DU DÉTENTEUR PRINCIPAL)									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ^{°°} (FACULTATIF)										EMPLOI (REQUIS)									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO DE CARTE-CLIENT RBC® BANQUE ROYALE (S'IL Y A LIEU)										DATE DE NAISSANCE (REQUISE)										LIEN AVEC LE TITULAIRE PRINCIPAL									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IMPORTANT – TITULAIRE PRINCIPAL ET CODEMANDEUR – VEUILLEZ LIRE LES CONDITIONS SUIVANTES, QUI FONT PARTIE DE CETTE DEMANDE

Le titulaire principal du compte de carte de crédit RBC Banque Royale (le **compte**) demande que nous (Banque Royale du Canada) émettions une carte de crédit, du même type que celle qui est actuellement émise sur le compte, au nom du codemandeur qui signe cette demande. Vous (le **titulaire principal et le codemandeur**) acceptez également toutes les conditions énoncées dans cette demande, nous demandez de renouveler et de remplacer les cartes de crédit périodiquement, et convenez de ce qui suit :

- Tous les renseignements que vous avez fournis dans la présente demande sont complets et exacts.
- Si le codemandeur signe, utilise ou accepte la carte de crédit, cela signifie qu'il a reçu et lu la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale et qu'il accepte de se conformer à toutes les conditions qui y sont énoncées.
- Le codemandeur s'engage à respecter la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale que nous enverrons lorsque la carte de crédit est émise, renouvelée ou remplacée.
- Le codemandeur aura accès aux renseignements sur toutes les opérations effectuées par tous les titulaires de carte ainsi qu'à d'autres renseignements sur le compte.
- Chacun de vous est entièrement responsable de toutes les sommes dues sur le compte, peu importe lequel d'entre vous a engagé les frais ou quelle carte de crédit a été utilisée. Cela signifie également que le codemandeur est entièrement responsable de toute somme due par le titulaire principal sur le compte au moment de l'émission de la carte de crédit du codemandeur.

Votre compte doit être en règle au moment de la réception de la demande et le codemandeur doit avoir atteint l'âge de la majorité en vigueur dans sa province/son territoire de résidence. Il ne peut y avoir qu'un seul codemandeur par compte.

Vous reconnaissez que cette demande est sous réserve de l'approbation du crédit et que nous pouvons refuser d'émettre une carte de crédit au codemandeur si ce dernier n'est pas admissible. Dans un tel cas, le titulaire principal a la possibilité d'ajouter le titulaire additionnel à titre d'utilisateur autorisé. En cochant la case ci-dessous, vous convenez tous les deux de ce qui suit :

- Oui, veuillez ajouter le titulaire de carte additionnel à titre d'utilisateur autorisé si le codemandeur n'est pas admissible. En signant ci-dessous, vous acceptez l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus, à l'exception de ce qui suit : i) le titulaire principal est exclusivement responsable de la totalité des sommes dues au titre du compte, y compris celles qui sont engagées par un utilisateur autorisé ; ii) le titulaire principal reconnaît qu'il est responsable de toute utilisation du compte par un utilisateur autorisé ; iii) vous reconnaissez qu'un utilisateur autorisé aura accès uniquement aux renseignements sur ses opérations, et iv) le titulaire principal s'assurera que l'utilisateur autorisé reçoit un exemplaire de la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale ainsi que tout avis que nous enverrons au sujet de l'utilisation d'une carte de crédit et du numéro de la carte de crédit.

<input checked="" type="checkbox"/>	Signature du titulaire principal (REQUISE)	<input checked="" type="checkbox"/>	Signature du codemandeur (REQUISE)	_____	Date
-------------------------------------	--	-------------------------------------	------------------------------------	-------	------

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR CETTE FORMULE PAR LA POSTE : RBC BANQUE ROYALE, ADMINISTRATION, C.P. 8400, SUCC. TERMINAL, VANCOUVER CB V6B 9Z9

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE LES CONDITIONS SUIVANTES, QUI FONT PARTIE DE CETTE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

LE RESPECT DE VOTRE VIE PRIVÉE FAIT PARTIE DE NOS PRIORITÉS.

Périodiquement, nous vous faisons parvenir des renseignements sur des produits et services susceptibles de vous intéresser. Cependant, si vous ne souhaitez pas recevoir de tels renseignements, veuillez nous en informer en composant le 1 800 ROYAL® 1-1 (1 800 769-2511). Veuillez prévoir environ de trois à quatre semaines pour l'approbation et la livraison de la ou des nouvelles cartes de crédit RBC Banque Royale. Malgré tous nos efforts, il pourrait y avoir des différences entre notre matériel promotionnel et la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale que vous recevrez avec votre carte. Si c'est le cas, la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit prévaudra.

COLLECTE, UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Collecte de vos renseignements personnels

Nous pouvons, de temps à autre, recueillir des renseignements financiers ou d'autres renseignements à votre sujet, par exemple :

- des renseignements permettant d'établir votre identité (nom, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, etc.) et vos antécédents personnels ;
- des renseignements sur les opérations découlant de votre relation d'affaires avec nous ou réalisées par notre intermédiaire, ou avec d'autres institutions financières ;
- des renseignements que vous fournissez sur une demande concernant n'importe lequel de nos produits et services ;
- des renseignements servant à la fourniture de produits ou à la prestation de services ;
- des renseignements sur vos habitudes financières, comme vos antécédents de paiement ou votre code de solvabilité.

Nous pouvons recueillir et confirmer ces renseignements tout au long de notre relation. Nous pouvons obtenir ces renseignements de diverses sources, y compris de vous, des ententes de service que vous passez avec nous ou par notre entremise, des agences de notation et des institutions financières, des registres, des références que vous nous donnez et d'autres sources que nous estimons pertinentes pour la fourniture de nos produits ou la prestation de nos services.

Vous reconnaissez avoir été avisé que nous pourrions, de temps à autre, nous procurer des rapports à votre sujet auprès d'agences d'évaluation de crédit.

Utilisation de vos renseignements personnels

Ces renseignements peuvent être utilisés à l'occasion aux fins suivantes :

- vérifier votre identité et examiner vos antécédents personnels ;
- ouvrir et gérer votre (vos) compte(s) et vous fournir les produits et services que vous nous demandez ;
- mieux comprendre votre situation financière ;
- déterminer votre admissibilité aux produits et services que nous offrons ;
- nous aider à mieux connaître les besoins actuels et futurs de nos clients ;
- vous communiquer tout avantage, toute caractéristique et toute information supplémentaire au sujet des produits et services que vous détenez auprès de nous ;
- nous aider à mieux gérer nos affaires et votre relation avec nous ;
- exploiter le réseau de carte de paiement ;
- maintenir l'exactitude et l'intégrité de l'information détenue par un bureau de crédit ;
- conformément aux exigences de la loi ou aux usages que la loi nous permet.

À ces fins, nous pouvons :

- rendre ces renseignements accessibles à nos employés, à nos agents ou à nos prestataires de services, qui sont tenus d'en assurer la confidentialité ;
- communiquer ces renseignements à d'autres institutions financières ; et
- fournir des renseignements de crédit, des renseignements financiers et d'autres renseignements connexes à des agences d'évaluation de crédit qui pourraient les communiquer à d'autres.

Si notre prestataire de service est situé à l'extérieur du Canada, il est soumis aux lois du pays correspondant et peut communiquer vos renseignements en conformité avec celles-ci.

À votre demande, nous pouvons transmettre ces renseignements à d'autres personnes.

Nous pouvons aussi utiliser ces renseignements et les communiquer aux sociétés membres de RBC (i) pour gérer nos risques et nos activités, ainsi que ceux d'autres sociétés de RBC (ii) pour nous conformer aux demandes d'information valables vous concernant en provenance d'organismes de réglementation, d'agences gouvernementales, d'organismes publics ou d'autres entités habilitées à présenter de telles demandes, et (iii) pour faire connaître à d'autres sociétés de RBC vos choix en vertu de la section « Autres utilisations de vos renseignements personnels », dans le seul but de faire respecter vos choix.

Si nous connaissons votre numéro d'assurance sociale, nous pouvons l'utiliser à des fins d'information fiscale si vous détenez un produit qui génère des revenus. Nous pouvons aussi le communiquer aux organismes gouvernementaux concernés, ainsi qu'à des bureaux de crédit dans le but de vérifier votre identité.

Autres utilisations de vos renseignements personnels

- Nous pouvons utiliser ces renseignements pour faire, auprès de vous, la promotion de nos produits et services, ainsi que de ceux de tiers choisis et susceptibles de vous intéresser. Nous pouvons communiquer avec vous par divers modes, y compris le téléphone, l'ordinateur ou le courrier, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies.
- Nous pouvons aussi, si la loi ne l'interdit pas, les communiquer à d'autres sociétés de RBC, en vue de vous recommander à elles ou de faire la promotion de produits et services pouvant vous intéresser. Nous et les sociétés membres de RBC pouvons communiquer avec vous par divers moyens, notamment le téléphone, le courrier électronique ou la poste, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. Vous convenez que, si un tel échange de renseignements se produit, ces sociétés peuvent nous informer des produits ou services fournis.
- Si vous faites aussi affaire avec des sociétés membres de RBC, nous pouvons, si la loi ne l'interdit pas, combiner ces renseignements à des renseignements que ces sociétés détiennent à votre sujet, afin de nous permettre, à nous ou à n'importe laquelle d'entre elles, de gérer votre relation avec les sociétés membres de RBC ainsi que nos affaires.

Vous comprenez que nous et chaque société de RBC sommes des entités distinctes, mais affiliées. On entend par « autres sociétés de RBC » nos sociétés affiliées qui offrent au grand public un ou plusieurs des services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels, services de cartes de crédit, de débit ou de paiement, services de fiducie et de garde des valeurs, services de valeurs mobilières et de courtage et services d'assurance.

Vous pouvez nous demander de ne pas échanger ni utiliser ces renseignements personnels à n'importe laquelle de ces autres fins en communiquant avec nous de la manière indiquée ci-dessous. Dans ce cas, des services de crédit ou autres ne vous seront pas refusés pour cette seule raison. Nous respecterons vos choix et, tel que mentionné ci-dessus, nous pourrions les communiquer aux sociétés membres de RBC dans le seul but d'assurer le respect de vos choix relativement aux « Autres utilisations de vos renseignements personnels ».

Votre droit d'accès à vos renseignements personnels

Vous pouvez, en tout temps, avoir accès aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Ce droit d'accès peut toutefois être restreint en vertu de la loi. Pour accéder à ces renseignements, pour nous poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe Autres utilisations de vos renseignements personnels, il vous suffit, en tout temps de :

- **communiquer avec votre succursale ; ou**
- **composer, sans frais, le 1 800 769-2511.**

Nos politiques en matière de protection des renseignements personnels

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques de protection des renseignements personnels en demandant un exemplaire de la publication « Prévention des fraudes financières et protection des renseignements personnels » en téléphonant au numéro sans frais indiqué ci-dessus ou en consultant notre site Web à l'adresse www.rbc.com/rensperssecurite.

Malgré tous les efforts que nous déployons pour éviter que cela se produise, s'il y a une divergence entre nos documents de marketing et la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale que vous recevrez avec votre carte, la Convention prévaudra.

© /^{MC} Marques de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

[†] Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

[∞] Facultatif mais recommandé. Ce renseignement nous permet de traiter votre demande avec précision et rapidité. Voir plus haut le paragraphe traitant de l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale.